



**Insuffisance professionnelle : le dossier n'est pas clos !**

**Restons mobilisés !!!**

Le syndicat CGT des Organismes Sociaux de la Manche remercie les organisations syndicales pour le soutien témoigné dans le cadre de la procédure de licenciement pour insuffisance professionnelle engagée à l'encontre d'un agent de la CPAM de la Manche.

Il remercie également tous ceux qui individuellement ont apporté leur solidarité.

Le 08 janvier, 40 agents étaient en grève (12,30%).

Une délégation interprofessionnelle CGT de l'UD 50, et des salariés grévistes se sont rassemblés devant les locaux du siège de la caisse.

Presses locales et radio étaient également présentes.

L'entretien s'est tenu pendant 45 minutes.

L'agent, accompagné par la CGT, a pu entendre les faits reprochés puisque malgré sa demande écrite, rien ne lui avait été préalablement communiqué.

Pourtant, dans le droit, quiconque est appelé à répondre d'une accusation doit être en mesure d'avoir les éléments en amont afin de préparer sa défense.

Dans le rapport à l'origine de cette convocation, il est reproché à l'agent son refus de tenir des permanences téléphoniques liées aux obligations d'accueil aux assurés sociaux.

Ceci est totalement faux !

L'agent a simplement exprimé son exaspération de voir la planification des permanences régulièrement modifiée en soulignant son impossibilité d'assurer une permanence imposée.

A aucun moment, il a refusé de tenir une permanence. A aucun moment, il s'est abstenu d'être présent sur une permanence qu'il devait assurer ou qui lui avait été imposée.

Le syndicat, comme l'agent, jeune adhérent de la CGT, attend une issue positive dans ce dossier.

Nous restons mobilisés.

Nous invitons à poursuivre les motions de soutien et la signature de la pétition.

**L'injustice ne se négocie pas, elle se combat !**

*Saint-lô, le 08 janvier 2018*